

**Le contexte de l'innovation**

Vesoul a toujours eu l'ambition de supprimer le passage à niveau situé à l'extrémité du centre-ville qui empêche une circulation correcte entre le sud et le nord de l'agglomération. Contraintes : juxtaposition à la voie ferrée, cadre urbanisé, carrefour routier important coté nord et passage d'une rivière coté sud.

**L'idée innovante**

Réaliser un aménagement global du secteur en réalisant 2 passages sous la voie ferrée permettant la continuité des circulations en site propre pour les automobilistes, les cycles et les piétons. Dessiner des aménagements assurant les normes d'accessibilités aux personnes à mobilité réduite dans un cadre particulièrement contraint.

**L'objectif recherché**

Supprimer le passage à niveau pour favoriser les liens entre le centre-ville au nord et le quartier d'habitat situé au sud et plus largement faciliter les échanges entre le nord et le sud de l'agglomération. Participer à la requalification du quartier de la gare.

**La démarche mise en œuvre** (programmation, partenariats)

Le projet associe en amont les bureaux d'étude de l'Équipement (CETE et DDE) ainsi que de la SNCF et RFF. La Ville de Vesoul a désigné un chargé de mission pour assurer l'important travail de coordination entraîné par la multiplication des cofinanceurs et les impératifs techniques (domaine ferroviaire).

**Le contenu de la réalisation**

Démolition de friches urbaines et réalisation d'un pont rail sous la voie ferrée associant le passage des automobiles et un passage surélevés pour les cycles. Création d'un carrefour giratoire et d'un passage piéton souterrain dont les accès, dans un cadre paysager mêle des escaliers et des rampes pour les personnes à mobilité réduite.

**Les moyens humains et financiers** (budget total, coûts pour la collectivité)

Bureaux d'étude de l'Équipement (CETE et DDE) ainsi que de la SNCF et RFF.

Vesoul : un chargé de mission et un cabinet d'architecte pour dessiner l'ensemble des aménagements et leur conférer un caractère urbain.

8 financements différents, total : 6 250 K€ dont 29% à la charge de la collectivité vésulienne.

**Le bilan de la réalisation** (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Le projet répond parfaitement aux objectifs assignés. Trois après la mise en service des aménagements, aucun dysfonctionnement n'a été constaté. Réalisé par la Ville de Vesoul, ce projet s'intègre comme une première phase de requalification du quartier de la gare. La deuxième phase consistant à réaménager l'ensemble des abords de la gare pour faire vivre les échanges entre les différents modes de transport, est actuellement en cours de réalisation et pilotée par la Communautés de communes de l'agglomération de Vesoul.

**Contact :**

Jérôme Saintigny, directeur de cabinet

tél. : 03 84 78 64 50

courriel : [jerome.saintigny@vesoul.fr](mailto:jerome.saintigny@vesoul.fr)